AREMIP Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées

Zones humides des Pyrénées centrales

n°21 2026

Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Pyrénées centrales

Au sommaire

Pour le dernier trimestre 2026, nous vous proposons un nouveau bulletin, pleins d'infos liées aux zones humides.

Dans cette édition, vous trouverez des informations sur les **sols de zones humides**, en préambule de la prochaine journée technique proposée par la CATZH début novembre.
Après cette été caniculaire, nous faisons également le constats de l'importance de **préserver les zones humides face aux conditions climatiques** de plus en plus hostiles, ainsi qu'un petit focus sur la **chalarose du frêne**, accentué par ces aléas climatiques.

Vous trouverez ensuite la **Fritillaire pintade**, une des premières fleurs de zones humides à fleurir au début du printemps.
Une étude sur l'impact du **roulage des fougères** sur le milieu a été effectué lors d'un stage CATZH. Un résumé des principaux résultats de cette action de gestion vous est présenté.

C'est l'heure du bilan pour la **zone humide des bains à Labarthe-rivière**, après 5 ans de mise en place d'actions de restauration et d'entretien. Nous vous donnons rendez-vous en dernière page pour découvrir le résultat.

La Chalarose du Frêne

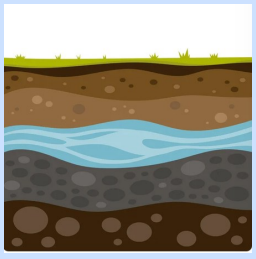
Maladie du frêne commun, due à un champignon exotique venant d'Asie de l'Est, la chalarose est arrivée en Europe à la fin du XXe siècle.

Infectant feuilles, rameaux et parfois collets, le développement des champignons aboutie à la mortalité de branches, et parfois de l'arbre.

Détectée sur notre territoire dans les années 2020, cette maladie est très visible dans le paysage avec de nombreux individus atteints, perdant prématurément leurs feuilles en août.



Frêne sain / Frêne atteint



La CATZH vous propose une **journée technique** :

Approche des sols de zones humides

Le 5 novembre 2026

Animée par Laurent Rigou, pédologue

N'hésitez pas à vous inscrire par mail à aremip2@gmail.com

Sommaire

- **Edito, journée technique et focus sur la Chalarose du frêne**.....Page 1
- **Les zones humides : dernier bastion de vie lors des étés caniculaires**.....Page 2
- **Réglementation : Les sols de zones humides**.....Page 2
- **En visitant les zones humides :** La Fritillaire pintade.Page 3
- **Retour sur l'étude du roulage de fougère à Galan**.....Page 3
- **Actu des sites :** Une zone humide communale à Labarthe-rivièrePage 4

Zones humides des Pyrénées centrales

Les zones humides : dernier bastion de vie lors des étés caniculaires ?

L'avez-vous remarqué ? Les zones humides se confondent dans le paysage en temps normal. Tellement bien qu'il faut parfois regarder dans le sol ou avoir une expertise fine des espèces végétales pour les détecter. Mais lors d'épisodes de sécheresses répétées, comme cela a été le cas cette année, les zones humides deviennent beaucoup plus visibles, tels des oasis au milieu d'un désert.

Les espèces faunistiques ne s'y trompent pas ! Alors que les prairies plus sèches sont relativement vides de vie, à l'exception de quelques criquets et sauterelles, on retrouve bon nombre d'oiseaux, de papillons et autres insectes dans les prairies humides, car c'est ici qu'ils trouvent les ressources essentielles à leur survie.

Ce triste constat permet de souligner une énième fois l'importance de préserver ces milieux, véritables îlots de fraicheur nécessaire à bon nombre d'espèces. C'est également une alternative importante pour les éleveurs lorsque les prés habituels sont secs et qu'il n'y a pas de repousse de l'herbe. Il faut cependant utiliser les zones humides avec parcimonie pour ne pas entrainer une dégradation irréversible.



Vous êtes propriétaire ou usager d'une zone humide ?
Vous vous demandez comment la préserver ?

La CATZH Pyrénées centrales vous accompagne gratuitement !
N'hésitez-pas à nous contacter !

Les sols de zones humides

Les zones humides sont des milieux réglementés. Cela nécessite donc une définition précise de ces milieux d'un point de vue législatif. Trois critères peuvent être utilisés : la végétation, les sols et les habitats.

Concernant les sols de zones humides définis dans l'arrêté du 24 juin 2008, ils se repèrent généralement grâce à des **traits d'hydromorphie** : des traces dans le sol qui perdurent suite à un engorgement du sol.

Il en existe trois sortes :



Traits rédoxiques

Les traits rédoxiques : tâches de rouille, liées à l'alternance de réduction et d'oxydation du fer, marqueur d'un engorgement temporaire

Les horizons réductiques : sols engorgés de manière permanente ou quasi-permanente, fer sous forme réduit, matrice bleuâtre/verdâtre caractéristique

Les horizons histiques : constitués de matière organique, principalement des végétaux hydrophiles, toujours dans l'eau ou saturé par la remontée d'eau d'une nappe peu profonde, communément appelés sols tourbeux

Le pourcentage de traits, leur accentuation en profondeur ou la profondeur des horizons font partis des paramètres permettant de définir un sol de zone humide ou non (au regard de la réglementation).

Il existe cependant de nombreux cas particuliers où la présence temporaire ou permanente d'eau dans les sols n'est pas lisibles !

Zones humides des Pyrénées centrales

En visitant les zones humides …



Vous pouvez apercevoir au tout début du printemps la **Fritillaire Pintade**, *Fritillaria meleagris*. Elle tient son nom de ses pétales tachetées rappelant le plumage des pintades. Son nom de genre, quant-à lui est issu du latin *fritillum* qui signifie « damier ». Sa couleur, son damier singulier, ainsi que sa forme de tulipe penchée ne manque pas d'attirer l'attention.

On l'observe dans les prairies humides, à l'orée des pré-bois et dans des boisements inondables. Le drainage et la mise en culture de son milieu a entrainé sa raréfaction, c'est pourquoi l'espèce est protégée en Haute-Garonne.

Sur notre territoire d'intervention, on la retrouve sur la plaine de la Garonne ainsi que sur le secteur de Gavarnie. Sii vous vous promenés sur ces secteurs, ouvrez l'œil entre mars et mai !

Une étude sur l'impact du roulage des fougères aigles sur le milieu

C'est quoi le roulage des fougères ?

Le roulage est une méthode de lutte contre la Fougère aigle, a priori plus efficace que la coupe. Le rouleau brise-fougère est fixé à un tracteur ou un attelage de chevaux. Il écrase les fougères sans les couper. Rouler deux fois par an (fin mai et août selon le développement des frondes) permet d'avoir un résultat optimal.



Passage du rouleau brise fougère

Focus sur les résultats de la zone humide de Galan (65)

Depuis 2021, la lande communale de Galan est roulée dans le cadre du programme « Le Lannemezan, de l'Eau sur un plateau », grâce au savoir faire de l'Association Faire à Cheval. En complément, les chevaux de l'association pâturent le site. Un stage a été mis en place via la CATZH afin d'évaluer l'impact de cette gestion sur le milieu, en comparant des parcelles témoins et des parcelles roulées.

Des résultats encourageants ressortent de l'étude :

- Réduction de la hauteur (- 20 cm) et du recouvrement des fougères aigles
- Réduction de la couche de litière (hauteur (- 5 cm) et recouvrement)
- Recolonisation des espèces floristiques d'intérêt : +50% d'espèces indicatrices des landes humides oligotrophes

En résumé :

Rouler les fougères permet de réduire leur emprise sur le milieu et de favoriser le retour progressif vers un milieu d'intérêt.
Il est essentiel de rouler a minima deux fois par an, sur plusieurs années et aux périodes clés, afin d'observer un réel effet.

Prêt du rouleau brise-fougères

Vous souhaitez emprunter le rouleau pour l'utiliser sur votre parcelle? L'AREMIP met à disposition son rouleau brise-fougères. Contactez-nous pour plus d'informations

Zones humides des Pyrénées centrales

Actu des sites : Une zone humide communale à Labarthe-rivière



Ancienne peupleraie, cette zone humide malmenée commençait à s'enfricher. La commune de Labarthe-rivière a souhaité l'acquérir, convaincue de l'intérêt de préserver ces milieux et de communiquer sur leurs rôles essentiels.

La CATZH Pyrénées centrales l'a accompagné dans l'acquisition foncière cofinancée par l'Agence de l'Eau et la rédaction d'un plan de gestion regroupant les actions de restaurations nécessaires et d'entretien courant. En parallèle, le site a été inscrit au Conservatoire des zones humides de Haute-Garonne, ce qui a permis le financement du plan de gestion à un taux de 80% d'aide par le Conseil départemental 31.

DES PROBLEMATIQUES D'INNONDATION

L'objectif principal était d'optimiser le rôle d'éponge de la zone humide afin de tamponner l'effet des crues en limitant les inondations. Plusieurs actions sont mis en place :

Création de saignées dans les berges afin de faciliter les entrées d'eau

Obstruction les fossés qui avaient été mis en place du temps de la peupleraie et qui drainaient la zone humide

Le résultat est très concluant.



AUGMENTER LES ZONES DE REFUGES POUR LA BIODIVERSITÉ

Maintient du milieu ouvert par pâturage et fauche

Coupe des saules en têtard pour favoriser la formation de cavités

Création de plusieurs mares

Implantation de phragmites



AMMENAGEMENT D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE EN COURS

Un projet qui a évolué au cours du temps, avec de nombreux ajustements permettant d'aboutir à la restauration d'une zone humide fonctionnelle.

ESPÈCES A ENJEUX DU SITE :




Fougère des marais


Cuivré des marais

Rédaction: AREMIP Crédit photo: AREMIP

Contact :
CATZH Pyrénées Centrales
20 place Valentin Abeille
31210 Montréjeau
05.61.95.49.60
aremip2@gmail.com

Cette action est cofinancée par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

Cofinancé par l'Union européenne

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée